

RÈGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'organisation de la présente promotion, dénommée "GAMECHANGERS" (ci-après le "Concours"), est assurée par SEAT, S.A., dont le siège social est situé Autovía A-2, Km. 585, Martorell (08760), Barcelone, Espagne, et identifiée sous le NIF A-28049161. Ci-après, SEAT, S.A. sera désignée par le terme "l'Organisation".

ARTICLE 2. OBJET ET DURÉE

Le Concours est une initiative de SEAT visant à offrir un soutien intégral aux jeunes espoirs du padel, s'inscrivant dans le cadre d'un engagement ferme en matière de durabilité sociale, conformément aux dispositions de l'Article 4 du présent règlement.

Le Concours débutera le 22 mars 2026 à 00h00 (heure espagnole) et se terminera le 14 décembre 2025 à 24h00 (heure espagnole), tel que détaillé à l'Article 7 du présent document (*Note : les dates apparaissent ainsi dans le document original fourni*). Pendant toute la durée du Concours, une série d'épreuves et de tournois sera organisée conformément aux dispositions de l'Article 5 du présent document.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les participants au concours doivent être des personnes physiques âgées de plus de 15 ans (sauf exigences d'âge spécifiques dans certains pays, auquel cas un âge minimum supérieur pourrait s'appliquer pour pouvoir participer au Concours).

Pour les mineurs, la participation au Concours est soumise à l'autorisation expresse du père, de la mère ou du tuteur légal, qui devra être formulée de manière explicite et par écrit en signant le formulaire mis à disposition des participants par l'Organisation.

De plus, l'âge maximum de participation est fixé à 24 ans. L'Organisation se réserve le droit de vérifier l'âge réel des participants (ci-après les "Participants") et d'exclure toute personne ne remplissant pas les critères requis conformément à la législation en vigueur.

Les Participants, tant féminins que masculins, ne doivent pas figurer dans le top 200 du classement de la Fédération Internationale de Padel (FIP). Tout joueur figurant parmi les 200 premières places du classement FIP est exclu de la participation.

La participation au Concours est entièrement gratuite. Une seule inscription par Participant sera acceptée.

Les candidats de toutes nationalités et de tous pays de résidence peuvent participer, à condition de pouvoir se déplacer et d'assister en personne aux étapes de sélection décrites à la Clause 5, qui se dérouleront dans les pays suivants : Belgique, Espagne, France, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Mexique.

L'identité des Participants pourra être vérifiée au moyen de documents officiels (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) à tout moment, y compris avant et pendant la remise des prix.

L'acceptation du présent Règlement est une condition obligatoire pour participer au Concours et, par conséquent, pour pouvoir obtenir les prix. Le Participant sera réputé avoir accepté le règlement en s'inscrivant au Concours et en cochant la case d'acceptation des Règles et de la politique de protection des données sur le formulaire d'inscription.

Tout manquement d'un participant aux conditions énoncées dans le présent document entraînera l'annulation automatique de sa participation. De même, toute information fautive, fautive identité ou comportement frauduleux entraînera la disqualification immédiate du participant et, le cas échéant, l'obligation de restituer tout prix déjà attribué.

L'Organisation pourra prendre toutes les décisions nécessaires à la résolution des litiges et des conflits survenant au cours du Concours, pourvu que ces décisions ne portent pas indûment préjudice aux Participants et soient justes et équitables.

Les employés de SEAT, de l'importateur, de leurs entreprises partenaires, ainsi que toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à la préparation du Concours ne sont pas autorisés à participer. Les parents au premier degré de consanguinité des personnes susmentionnées sont également exclus.

ARTICLE 4. PRIX

Un total de quatre gagnants sera désigné : deux hommes et deux femmes. Chacun des quatre gagnants recevra une bourse d'une valeur maximale de 30 000 € dont il pourra bénéficier au cours de l'année 2026, destinée à améliorer son développement sportif et professionnel dans le monde du padel (ci-après la "Bourse CUPRA").

La Bourse CUPRA comprend un programme complet d'entraînement, de compétition, d'accompagnement technique et de ressources exclusives, conçu pour propulser leur carrière au niveau supérieur. Le contenu détaillé de la bourse est le suivant :

- 2 sessions d'entraînement personnalisées avec des ambassadeurs CUPRA (joueurs professionnels de premier plan mondial). Valeur estimée : 2 000 €.

- 2 wildcards (invitations) pour des tournois du circuit CUPRA FIP Tour. Valeur estimée: 6 000 €.
- 2 stages d'une semaine d'entraînement à la MM Academy (2 semaines au total). Valeur estimée: 500 € × 2 semaines = 1 000 €.
- Suivi et contrôle du développement tout au long de l'année par la MM Academy et CUPRA. Valeur estimée: 3 000 €.
- Prêt d'un véhicule CUPRA pendant une année complète pour l'usage personnel du joueur. Valeur estimée: 8 000 €.

De plus, l'Organisation couvrira, par le biais d'une aide financière allant jusqu'à 10 000 € par joueur (gérée directement et non versée en espèces), les frais liés à son développement sportif. Cette aide complémentaire permettra de financer des dépenses telles que les déplacements pour participer aux tournois (Wildcards), les entraîneurs, la kinésithérapie, la nutrition ou le coaching personnalisé, toujours sous réserve de justificatifs et dans la limite fixée.

Enfin, les gagnants s'engagent à porter lors des compétitions une tenue incluant le logo CUPRA sur le devant. Cet engagement aura une durée d'un an, tout comme les avantages de la bourse CUPRA, qui seront octroyés pendant l'année suivant la victoire dans GAMECHANGERS.

L'Organisation se portera responsable de l'utilisation des Prix par les gagnants et n'assume aucune responsabilité quant à tout dommage de toute nature que les gagnants ou des tiers pourraient subir à la suite de l'utilisation des Prix.

Le gagnant pourra être mentionné et mis en avant sur les réseaux sociaux officiels de l'Organisation. Le nom complet (nom et prénom) du gagnant pourra être publié et mis en avant sur les plateformes Instagram, TikTok et LinkedIn de l'Organisation. Ces publications pourront inclure des photos, des vidéos et des citations liées à l'événement à des fins promotionnelles, publicitaires ou informatives.

Le Prix ne comprend pas les autres frais que le gagnant pourrait engager pour sa participation au Concours. En aucun cas le prix ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces, celui-ci étant personnel et intransferable. Sa vente ou commercialisation est strictement interdite.

L'Organisation se réserve le droit de prendre des mesures correctives et d'adopter toute décision raisonnable nécessaire pour résoudre tout problème survenant pendant le Concours, afin d'en garantir le bon déroulement.

ARTICLE 5. PHASES DU CONCOURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Au cours de l'année 2026, un total de 8 étapes et une grande finale à Barcelone seront organisés, coïncidant avec les tournois du circuit Premier Padel sponsorisés par l'Organisation. Chaque étape aura lieu dans une ville différente, suivant le calendrier officiel du circuit. Les tournois sélectionnés sont les suivants :

1. **Bruxelles (Belgique):** Période d'inscription jusqu'au 23 avril. Épreuve : 25 avril.
 2. **Bordeaux (France):** Période d'inscription jusqu'au 2 juillet. Épreuve : 4 juillet.
 3. **Londres (Angleterre):** Période d'inscription jusqu'au 6 août. Épreuve : 8 août.
 4. **Espagne (Madrid):** Période d'inscription jusqu'au 3 septembre. Épreuve: 5 septembre.
 5. **Düsseldorf (Allemagne):** Période d'inscription jusqu'au 8 octobre. Épreuve: 10 octobre.
 6. **Rotterdam (Pays-Bas):** Période d'inscription jusqu'au 1er octobre. Épreuve: 3 octobre.
 7. **Milan (Italie):** Période d'inscription jusqu'au 15 octobre. Épreuve : 17 octobre.
 8. **Mexique (Acapulco):** Période d'inscription jusqu'au 26 novembre. Épreuve: 28 novembre.
- **Finale du concours en Espagne (Barcelone):** entre le 9 et le 13 décembre.

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les dates, lieux, horaires et tout autre aspect lié aux épreuves prescrites et à leur format. En cas de changement, l'Organisation le communiquera dûment aux Participants.

De plus, le Concours se divise en plusieurs phases :

► Phase Initiale: Inscription et Participation

Pour participer à cette phase, le Participant doit remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site du Concours : <http://www.cupraofficial.com/brand/sports/gamechanger-padel-contest.html>, et soumettre une vidéo. Seules les inscriptions des Participants remplissant les conditions de l'Article 3 et disponibles pour se déplacer aux tournois en cas de sélection seront validées.

Les champs requis du formulaire sont : Choix du/des tournoi(s), Nom, Prénom, Courriel, Téléphone portable, Nationalité, Code postal, Pièce d'identité légale, Date de naissance

(avec accord parental pour les mineurs), Main dominante, Position sur la piste et Classement actuel.

La vidéo requise doit présenter la réalisation des coups suivants par le candidat :

- 2 services
- 2 coups droits sans vitre
- 2 revers sans vitre
- 2 retours de vitre de coup droit
- 2 retours de vitre de revers
- 2 vitres latérales
- 2 doubles vitres
- 2 volées de coup droit
- 2 volées de revers
- 2 bandejas/víboras
- 2 smashes

Critères de la vidéo : Durée entre 60 et 300 secondes, format HD horizontal (1920 x 1080 à 30 fps), angle de vue arrière à travers une vitre propre, avec des lancers de balles provenant du camp adverse.

Si les joueurs font partie de l'équipe nationale, ils seront automatiquement convoqués aux épreuves physiques, étant considérés d'office comme faisant partie des meilleurs du pays.

► 1ère Phase: Évaluation selon des Critères Techniques

Sur la base du contenu audiovisuel fourni, la justesse technique et la propreté de chaque coup seront évaluées. L'équipe de la MM Academy attribuera une note de 1 à 10 à chaque coup présenté, établissant une note moyenne globale. Un maximum de 28 joueurs par étape sera sélectionné pour la phase suivante. Si le nombre de candidats est inférieur à 28, l'Organisation se réserve le droit de dispenser de la vidéo et de convoquer directement tous les inscrits.

Tous les liens de partage de documents et vidéos doivent être ouverts au public (sans mot de passe), sous peine de rejet immédiat de la candidature.

► 2ème Phase: Évaluation selon des Critères Technico-Tactiques

Les 28 joueurs sélectionnés seront convoqués individuellement (par courriel, téléphone ou WhatsApp une semaine avant l'événement) pour évaluer physiquement leur jeu, leur stratégie, la vitesse et direction de la balle, ainsi que leur placement. Les épreuves se dérouleront le samedi sur la piste d'activation ou le club officiel de Premier Padel. À l'issue des tests, 8 participants seront retenus pour la suite de la compétition.

L'Organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement des Participants, mais remettra des accréditations pour l'événement ainsi que des billets d'entrée au Premier Padel pour le Participant et un accompagnateur.

Les critères d'évaluation sont :

- **Défense:** Note de 0 à 10. La régularité, l'utilisation des lobs et le contrôle des vitesses seront évalués.
- **Attaque:** Note de 0 à 10. Les volées, l'utilisation des bandejas/víboras pour maintenir la pression et la finition par smash seront évalués.
- **Sens du jeu:** Note de 0 à 10. La sélection des coups, la gestion des fautes directes et le placement tactique général seront évalués.

► 3ème Phase: Évaluation selon des Critères Compétitifs

Les 4 joueurs et 4 joueuses finalistes s'affronteront lors d'épreuves compétitives comprenant trois tie-breaks, avec un changement de partenaire après chaque tie-break pour couvrir toutes les combinaisons possibles.

Le système de notation se base sur:

- **Évaluation quantitative (50% de la note globale):** Somme de tous les points gagnés durant les tie-breaks, convertie sur une échelle de 0 à 10 (ex: 18-20 points = note de 9 ; 21 points = 10).
- **Sens du jeu et compétitivité (25% de la note globale):** Note de 1 à 5 attribuée par le jury sur la tactique, les choix de coups et la gestion de la pression.
- **Attitude et comportement (25% de la note globale):** Note de 1 à 5 basée sur le Manuel des Valeurs Sportives et Humaines de GAMECHANGERS.

Le jury sélectionnera un maximum de 4 gagnants par étape (2 hommes et 2 femmes) pour la finale à Barcelone. L'Organisation se réserve le droit d'attribuer deux Wildcards supplémentaires.

► 4ème Phase: Finale à Barcelone

Les finalistes de chaque pays voyageront à Barcelone avec tous les frais payés par l'Organisation (vol, hébergement pour le joueur et un accompagnateur) pour concourir pendant 4 jours et désigner les 4 vainqueurs mondiaux (2 garçons, 2 filles) de la bourse CUPRA.

Programme prévisionnel:

- **Jour 1 - Mercredi :** Arrivée, accueil, enregistrement sur le campus et présentation générale.
- **Jour 2 - Jeudi :** Évaluations techniques, physiques, tactiques et psychologiques pour les 32 finalistes.
- **Jour 3 - Vendredi :** Entraînements intensifs et première phase du tournoi interne (sélection de 16 joueurs).
- **Jour 4 - Samedi :** Deuxième phase du tournoi officiel sur la piste d'activation (sélection de 8 joueurs).
- **Jour 5 - Dimanche :** Finale sur la piste centrale pour les 8 derniers candidats, sélection des 4 gagnants, remise des bourses et cérémonie de clôture.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS ET DES GAGNANTS

► Obligations des participants :

Le Participant s'engage à respecter ce règlement, à agir de bonne foi et à préserver l'image de la marque. En participant, il accepte que la décision du jury soit souveraine, définitive et sans appel. L'Organisation peut rejeter toute candidature non conforme ou tenter des actions légales en cas de fraude.

► Obligations des gagnants :

Le gagnant dispose de 48 heures après la notification pour accepter ou refuser le prix. Il doit retourner signés le document d'acceptation du Prix et le contrat de mise à disposition du véhicule. À défaut, SEAT se réserve le droit de réattribuer le prix au finaliste suivant selon le classement, et ainsi de suite via une liste de réserve ou liste de suppléants.

ARTICLE 7. DÉLAIS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

La période d'inscription globale ouvrira le 16 mars 2026 et se clôturera le 21 novembre 2026. Pour chaque pays, les inscriptions ouvriront au moins un mois avant le tournoi Premier Padel local et se fermeront cinq jours avant son début (le jeudi de la même semaine). Les dossiers doivent être soumis exclusivement via le formulaire en ligne.

À l'échelle mondiale, la première session d'inscription sera ouverte le 16 mars 2026 et la dernière sera clôturée le 21 novembre 2026. De manière générale, les inscriptions resteront ouvertes au minimum un mois avant le tournoi et se clôtureront cinq jours avant son début, bien que ces dates puissent varier en fonction de chaque tournoi.

Conditions d'inscription :

- L'inscription devra être effectuée via le formulaire de participation disponible à l'adresse suivante: <http://www.cupraofficial.com/brand/sports/gamechanger-padel-contest.html>.
- Aucun document complémentaire ne sera accepté en dehors des périodes de candidature. L'absence de l'un d'entre eux entraînera le rejet de la demande de participation.
- Tous les liens fournis pour l'envoi des vidéos requises doivent être accessibles publiquement afin de garantir leur consultation (sans mot de passe ni système d'accès chiffré). Dans le cas contraire, la candidature ne sera pas prise en compte.
- Une adresse e-mail ou un numéro de téléphone sera mis à disposition pour toute question relative au concours.

BASE 8. JURY

Afin de réaliser les évaluations et les sélections correspondantes, deux jurys seront constitués l'un pour la phase de sélection dans chaque pays et l'autre pour la phase finale à Barcelone, comme détaillé ci-dessous :

Phase 1 : Sélection de 4 talents par pays

Lors des tournois Premier Padel sponsorisés par CUPRA où ce concours aura lieu, mentionnés ci-dessus, le jury sera composé de:

- 1 représentant de CUPRA
- 1 ambassadeur de CUPRA, si possible en fonction des horaires et des dates des matchs
- 1 représentant de la Fédération Internationale de Padel (FIP [Fédération Internationale de Padel])
- 1 membre de MM Academy

Cependant, dans cette phase, plusieurs processus sont prévus et tous les membres du jury ne participent pas à chacun d'eux:

- **Landing Page (sélection par vidéo):** MM Academy

• **Terrain d'activation (évaluation tactique):** MM Academy, représentant de CUPRA, représentant de la FIP et, si possible, ambassadeur de la marque

• **Court central / siège principal (compétition):** un membre de la MM Academy, Manu Martín, représentant de CUPRA, représentant de la FIP et, si possible, ambassadeur de la marque

Phase finale à Barcelone

Lors de cette phase, le jury décidera quels participants accéderont à l'étape suivante. Le jury sera différent et composé de:

- 1 représentant de CUPRA, qui sera le CBO de la marque, ou un autre représentant de CUPRA si le premier ne peut pas assister.
- 1 représentant de la FIP, qui sera le président si sa présence est possible.
- Des ambassadeurs de CUPRA ou un représentant de CUPRA si les ambassadeurs ne peuvent pas assister.
- 1 membre de la MM Academy.

La sélection des qualifiés à chaque phase, ainsi que des gagnants, aura un caractère définitif et sans appel.

BASE 9. FORCE MAJEURE

L'Organisation se réserve le droit de prolonger, modifier, annuler ou suspendre le présent concours, ou d'adopter toute mesure raisonnable en cas de force majeure ou pour toute autre cause non imputable à l'Organisation. Si, pour de telles raisons, les dates de l'activation devaient être modifiées, l'Organisation communiquera les nouvelles dates à tous les participants via les réseaux sociaux ou tout autre moyen disponible.

En tout état de cause, l'Organisation ne sera responsable d'aucune indemnisation envers les participants pour ces motifs, ni en cas de suspension ou d'annulation du concours en raison d'obligations légales. Dans ce cas, cette situation serait communiquée aux participants dans les plus brefs délais.

BASE 10. RESPONSABILITÉ

L'Organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les présentes bases légales ou adoptant un comportement jugé inapproprié.

L'Organisation ne saurait être tenue responsable de tout problème ou dysfonctionnement technique lié aux réseaux téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs, matériel ou logiciel informatique, congestion du trafic, ou toute combinaison de ceux-ci, ainsi que de tout autre problème technique lié à tout dispositif ou support.

Sans limiter les droits des consommateurs reconnus par la législation applicable, l'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard d'inscription dû à une interruption, une indisponibilité temporaire, un problème de transmission, une perte d'information, une fraude, des problèmes de réseau, de logiciel, d'accès ou de communication, ou toute modification du concours liée à des problèmes techniques indépendants de sa volonté ou imputables à des opérateurs de réseau, fournisseurs de services ou tiers.

Les participants employés par une entreprise ou toute autre entité sont responsables de s'assurer que leur participation respecte les politiques internes de leur employeur. Si l'Organisation a des raisons de penser qu'un participant a violé ces politiques, elle se réserve le droit de l'exclure du concours ou de l'empêcher de recevoir un prix.

L'Organisation n'est pas responsable des litiges entre un participant et son employeur. Elle ne sera pas non plus responsable en cas de litige lié aux récompenses attribuées. Les participants dégagent l'Organisation, dans toute la mesure permise par la loi, de toute responsabilité, réclamation ou action de toute nature.

L'Organisation se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour garantir le bon déroulement du concours.

Elle n'est pas responsable des informations publiées sur les réseaux sociaux ni de leur fonctionnement, ni des contenus externes accessibles via ces plateformes.

Si une clause des présentes bases est déclarée invalide, les autres resteront pleinement applicables.

BASE 11. MODIFICATIONS

L'Organisation se réserve le droit de modifier les présentes bases à tout moment et sans préavis. Toute modification pourra être publiée pendant l'activation en cas de force majeure et sera considérée comme un avenant aux présentes bases.

BASE 12. RETENUES ET IMPÔTS

Le prix du présent concours est soumis à la loi 35/2006 du 28 novembre relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF), ainsi qu'au règlement correspondant (décret royal 439/2007).

Conformément à cette réglementation, les prix obtenus dans le cadre de concours sont soumis à une retenue ou un acompte sur l'IRPF lorsque leur valeur dépasse 300 euros.

Pour les prix en nature, la valeur de marché correspond à la valeur d'acquisition majorée de 20 %, conformément à la réglementation.

SEAT effectuera, le cas échéant, le versement de l'acompte correspondant et fournira une attestation permettant au gagnant de déclarer le prix dans son IRPF.

L'Organisation assume uniquement l'obligation de réaliser le versement à la source, le respect des obligations fiscales incombant au participant.

BASE 13. DROIT À L'IMAGE

Les participants au concours autorisent SEAT à utiliser leur nom et leur image de profil issus des réseaux sociaux afin de promouvoir leur participation au concours via les sites web et les profils officiels de SEAT sur les réseaux sociaux.

Les gagnants du concours autorisent expressément SEAT à utiliser, capter et reproduire par tout moyen leur image (y compris la voix et le nom), en raison de leur statut de gagnant de la promotion. Cette autorisation comprend la captation, l'exploitation, la reproduction, la publication, la transformation et la communication publique (ainsi que la mise à disposition du public) de leur image (et/ou de leur voix et de leur nom), sur tout support, analogique ou numérique, dans le monde entier, à titre gratuit et pour toute la durée légale des droits, incluant tous les médias (télévision, presse écrite, audiovisuel, numérique, radio, Internet, réseaux sociaux, etc.), ainsi que dans des campagnes marketing liées aux prix reçus, sans aucun droit à compensation supplémentaire.

La présente autorisation couvre l'utilisation du nom, de l'image et de la voix pour toute finalité dans le cadre de la présente promotion (qu'elle soit commerciale, promotionnelle ou autre), sur tout type de support, analogique ou numérique, y compris dans tout moyen de communication, dans le monde entier, à titre gratuit et pour toute la durée des droits susmentionnés.

Nonobstant ce qui précède, l'Organisation ne sera en aucun cas tenue d'utiliser les images, noms et/ou voix du gagnant, et pourra les utiliser partiellement ou non, en choisissant les photographies, images et/ou en réalisant les coupes et adaptations qu'elle jugera appropriées dans chaque cas.

L'autorisation et la cession effectuées dans la présente clause sont réalisées à titre gratuit, les gagnants acceptant expressément de ne percevoir aucune rémunération à ce titre, autre que, le cas échéant, la remise du prix au gagnant.

BASE 14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Qui est le responsable du traitement de vos données personnelles?

Identité du responsable du traitement	SEAT, S.A. ["SEAT/CUPRA"], avec NIF A-28049161.
--	---

Adresse	Autovía A-2, Km. 585, 08760 Martorell, Barcelona, España.
Adresse e-mail	customer-care@cupraofficial.com

À quelles fins traitons-nous vos données ?

Nous traiterons les données personnelles que vous nous fournissez et, le cas échéant, celles de votre représentant légal, dans le but principal de gérer votre participation au concours (notamment, sans s'y limiter, le contact avec les gagnants, la vérification du respect des conditions de participation et de gain, ainsi que la remise du prix).

Uniquement dans les cas où votre consentement aura été obtenu via une case à cocher pour les communications commerciales, vos données d'identification et de contact pourront également être utilisées à cette fin. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans que cela n'affecte votre participation au concours. Enfin, nous vous informons qu'aucun profilage ni décision automatisée ne sera réalisé sur la base des données personnelles traitées.

Quelles données traitons-nous ?

Nous traiterons les données d'identification et de contact que vous nous fournissez afin de gérer votre inscription et votre participation au concours. De plus, il est possible que nous vous demandions d'autres données personnelles, telles que votre pièce d'identité (DNI), votre date de naissance, votre adresse fiscale ou votre code postal, si vous êtes sélectionné comme gagnant du concours, afin de vérifier le respect des conditions, confirmer votre identité, prévenir les fraudes et gérer les obligations légales et fiscales de l'Organisation.

Par ailleurs, dans le cadre de ce concours, il sera nécessaire de traiter vos données d'image ainsi que celles liées à votre profil et à votre niveau de joueur afin d'évaluer et d'identifier votre talent et de vous faire progresser dans les différentes phases du concours.

Quelle est la base légale du traitement de vos données personnelles ?

La base légale du traitement de vos données personnelles est l'exécution d'un contrat lié à la gestion correcte de votre participation à ce concours, conformément aux conditions définies dans le présent règlement, ainsi que votre consentement explicite pour le traitement des données liées aux contenus photographiques et visuels que vous envoyez.

À quels destinataires les données seront-elles communiquées ?

En cas de victoire, vos données pourront être communiquées à notre partenaire MM Academy, ainsi qu'à des entreprises du secteur de l'hôtellerie, des loisirs, du sport et du transport. Nous

pourrons également communiquer vos données afin de respecter les obligations légales applicables.

Par ailleurs, nous vous informons que l'entité utilise, dans certains cas, une infrastructure virtuelle en mode "cloud computing" via Salesforce.com, Inc. De plus, le transfert international vers les États-Unis a été reconnu comme offrant un niveau de protection adéquat par la Commission européenne. Vous pouvez trouver plus d'informations via le programme Data Privacy Framework.

Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conserverons vos données personnelles pendant toute la durée du concours, et en tout état de cause tant que vous n'en demandez pas la suppression, ainsi que le temps nécessaire pour respecter les obligations légales applicables selon chaque type de données (1 mois pour les données des participants et 5 ans pour les informations liées aux gagnants).

Quels sont vos droits en tant que personne concernée ?

Droit	Contenu
Accès	Vous pouvez obtenir des informations relatives au traitement de vos données personnelles par SEAT, S.A., ainsi qu'accéder à vos données personnelles contenues dans ses fichiers.
Rectification	Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes.
Suppression	Vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles lorsque, entre autres, elles ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.
Opposition	Vous pouvez demander l'arrêt du traitement de vos données personnelles. SEAT cessera de les traiter, sauf en cas de motif légitime impérieux ou si cela est nécessaire pour l'exercice ou la défense de réclamations légales.
Limitation du traitement	Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none">■ Vous contestez l'exactitude des données personnelles pendant une période permettant à SEAT de vérifier leur exactitude.■ Le traitement est illicite et vous vous opposez à la suppression des données en demandant la limitation de leur utilisation.■ SEAT n'a plus besoin des données personnelles aux fins du traitement, mais celles-ci sont nécessaires pour la formulation, l'exercice ou la défense de réclamations légales.■ Vous vous êtes opposé au traitement, pendant la vérification permettant de déterminer si les motifs légitimes de SEAT prévalent sur les vôtres.

Portabilité	Vous pouvez recevoir, sous format électronique, les données personnelles que vous nous avez fournies, ainsi que celles issues de votre relation contractuelle avec SEAT, et les transmettre à une autre entité.
Vous pouvez exercer ces droits, ainsi que retirer votre consentement le cas échéant, en envoyant un e-mail à customercare@cupraofficial.com en indiquant clairement le droit que vous souhaitez exercer. L'exercice de ces droits est gratuit. Si vous estimez que le traitement de vos données personnelles n'est pas conforme à la réglementation applicable, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente via le site www.aepd.es .	

Contact avec le DPO

Enfin, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de SEAT à l'adresse e-mail suivante : dataprotection@seat.es.

BASE 15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement, ainsi que des décisions de l'organisation et du jury, et tout non-respect entraînera l'élimination du participant. L'interprétation finale de ce règlement appartient à l'organisation.

De plus, chaque participant autorise l'utilisation ou la diffusion de son image et de ses données personnelles/professionnelles dans le cadre de la promotion du présent concours, y compris les activités promotionnelles associées. L'attribution du prix est conditionnée au respect intégral du présent règlement dans les conditions établies.

BASE 16. RÉOLUTION DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

L'organisation et les participants au concours, d'un commun accord et renonçant expressément à leur propre juridiction, conviennent que tout litige découlant du présent règlement sera soumis aux tribunaux de la ville de Barcelone, conformément au droit commun espagnol.